

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE BONDUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

FINANCES

----

2024-70

Régie de recettes

---

26<sup>e</sup> Salon du Livre de BONDUES-MEL  
15 et 16 mars 2025  
Fixation des tarifs

Le Maire de la Commune de BONDUES

**Vu** la décision municipale n° 0315 en date du 25 septembre 2003 instituant une régie de recettes pour l'encaissement du produit de manifestations à vocations culturelles.

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire certaines de ses attributions,

**Vu** l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 20-2-7 en date du 25 juin 2020 qui précise que le Conseil Municipal délègue au Maire le pouvoir et notamment de fixer, librement et dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

**Considérant** qu'il convient de fixer le prix des locations de stands et des déjeuners des samedi et dimanche du salon du livre,

DECIDE :

Article 1 : La 26<sup>e</sup> édition du Salon du Livre de Bondues – Hauts-de-France de Lille aura lieu les 15 et 16 mars 2026 à l'Espace Poher, 6 chemin Saint-Georges à Bondues.

Article 2 : Les tarifs ont été fixés comme suit :

Locations de stands :      6 m<sup>2</sup> au prix de    330 €  
   9 m<sup>2</sup> au prix de    495 €  
   12 m<sup>2</sup> au prix de    600 €  
   15 m<sup>2</sup> au prix de    750 €  
   18 m<sup>2</sup> au prix de    864 €

Restauration sur place dans certains cas : 26 €

Article 3 : M. le Directeur Général des Services, Mme la Régisseuse des recettes de la régie et Mme la Trésorière Principale de Marcq-en-Barceul sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

Fait à BONDUES, 19 juillet 2024  
Pour le Maire,

